

HOUNIE Jean-François

De: jmc82@sfr.fr
Envoyé: vendredi 26 septembre 2025 15:34
À: Enquete publique PLUI
Objet: Complement a ma demande du 25/09/2025 concernant ma demande de changement de destination
Pièces jointes: 20250926_152101[1].jpg; 20250925_105124[2].jpg

Bonjour Demande de changement de destination

LALANNE Jean michel
23 Route re Mourenx
64150 LAHOURCADE
Tel : 0668500358 Mail : jmc82@sfr.fr

Parcelle concernée : AD0109 sur la commune de LAHOURCADE
Je demande que la partie grange soit classée en changement de destination pour éventuellement la transformer en habitation .
Je précise qu' il y a une maison attenante a la grange et j'avais eu un permis de construire accordé en 2012 . Ci joint le permis délivré en 2012
La référence de la parcelle est le Bourg .Ci joint la demande de changement .
En l'attente de votre retour .
Cordialement JM LALANNE

Demande déposée le 23/07/2012

N° PC 064 306 12 X1006

Par :	Monsieur LALANNE JEAN-MICHEL
Demeurant à :	RTE DE MOURENX 64150 LAHOURCADE
Sur un terrain sis à :	LE BOURG 64150 LAHOURCADE SEC AD, PAR 109
Nature des Travaux :	Réhabilitation d'une habitation

Surface de plancher :

Créée: 7,92 m²
Initiale : 95,75 m²
Totale : 103,67 m²

Surface de plancher
taxable : 0 m²

Le Maire de la Ville de LAHOURCADE

VU l'objet de la demande susvisée

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU la carte communale :

- approuvée par délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2011,
- co-approuvée par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2011,,

VU l'instruction réalisée par le service urbanisme de la communauté de communes de Lacq, dans le cadre de sa compétence Assistance Juridique en matière de droit des sols

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : Voirie

Les conditions d'accès et les limites du domaine public seront déterminées par les services techniques de la Mairie et de la communauté de communes de Lacq. Il conviendra de déposer une demande de permission de voirie en mairie avant tout commencement des travaux.

Le pétitionnaire se rapprochera de la mairie et des services techniques de la communauté de communes de Lacq, afin de prendre connaissance des prescriptions techniques concernant l'écoulement des eaux pluviales.

Article 3 : Eau et assainissement

Les prescriptions concernant l'eau et l'assainissement, mentionnées dans l'avis du Syndicat Gave et Baïse ci-joint, devront être respectées

**Dossier à constituer
pour toute demande de repérage d'un bâti pouvant changer de destination**

commune de : **LAHOUARCADE**

références cadastrales du bâti : section : **AD** parcelle : **109**

fournir extrait du plan cadastral

type de bâti : **Antique**

fournir photographies

nom du propriétaire et adresse :

**VALERIE de Tournes
23 Route de Rourens
64150 LAHOUARCADE**

fournir extrait relevé cadastral

analyse architectural du bâti										
Volumes/Gabarit	PANS		MATÉRIAUX		ÉGOUT DE TOIT		ETAT		ETAT	
Toiture	4		bois		-		-		-	
Murs/Façades	Pierre		Pierre		-		-		bois	
Ouvertures	ENCADREMENT		-		-		-		-	
Ornementation	-		-		Style/Typologie architectural(e)		-		-	
Organisation	-		Abords / Végétaux		-		-		-	
Commentaires	Actuel Plend greys alternant à meison									
Niveau d'équipements					Contraintes environnementales					
ÉLECTRICITÉ	oui		<input checked="" type="radio"/> non		AGRICULTURE		oui		<input type="radio"/> non	
ADDUCTION EAU POTABLE (diamètre réseau)	oui		<input checked="" type="radio"/> non		NATURA 2000 / ZNIEFF		oui		<input type="radio"/> non	
DÉFENSE INCENDIE	oui		<input checked="" type="radio"/> non		RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES		oui		<input type="radio"/> non	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	oui		<input checked="" type="radio"/> non		PERIMETRE CANALISATIONS		oui		<input type="radio"/> non	